



N° DOSSIER :
2610844 H

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf de la Haute-Garonne
24 Rue PIERRE PAUL RIQUET
31046 TOULOUSE CEDEX 9
Tous nos contacts sur caf.fr

Vos prestations Caf Attestation de paiement

Le 21/03/2025

Le directeur de la Caf de la Haute-Garonne certifie que :

a perçu les prestations suivantes pour le mois de **février 2025** :

PRESTATIONS	MONTANT
Aide personnalisée au logement (Apl) ¹	228,23 €
Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé (NIWEL BIJOUX)	149,26 €
Allocations familiales avec conditions de ressources	148,52 €
Retenue	- 122,20 €
Soit au total	403,81 €

1. Montant versé à : SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DES CHALETS

QUOTIENT FAMILIAL

février 2025 : 394 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

né le [REDACTED]
né le [REDACTED]

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de la Haute-Garonne.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé d'amendes - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal). La loi 78-17 « Informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf.

Emplacement réservé à la Caf

PAGE 1/2



2610844104110000000